



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE les règlements mentionnés ci-dessous, adoptés par le conseil municipal le 10 avril 2017, ont été approuvés par la Municipalité régionale de comté des Laurentides et sont entrés en vigueur le 21 avril 2017, date apparaissant sur le certificat de conformité émis par la MRC.

Règlement	Titre
(2017)-101-15	Règlement modifiant le règlement concernant les permis et certificats (2008)-101 relativement à diverses dispositions
(2017)-102-43-1	Règlement modifiant le règlement de zonage (2008)-102 relativement à diverses dispositions
(2017)-103-13	Règlement modifiant le règlement de lotissement (2008)-103 relativement à la prescription des infractions
(2017)-104-8	Règlement modifiant le règlement concernant la construction (2008)-104 relativement à diverses dispositions

AUSSI, PRENEZ AVIS QUE lors de la séance du 10 avril 2017, le conseil municipal a adopté le règlement (2017)-109-1 modifiant le règlement sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels (2008)-109 relativement à diverses dispositions.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Service du greffe, 1145, rue de Saint-Jovite, pendant les heures de bureau.

Donné à Mont-Tremblant, ce 10 mai 2017.

Marie Lanthier, greffière